



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 107 Mise à jour du tableau des emplois

Le 20 décembre 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze décembre 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M.SINENBERG a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU

M. BEASSE a donné procuration à M. NOMARI

M.LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois

EXPOSÉ

Afin de tenir compte de l'évolution des emplois et des missions, la mise à jour du tableau théorique des emplois est nécessaire.

D'une part, il s'agit de permettre la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique dont le temps de travail a été complété avec une intervention à la restauration scolaire. Cette modification entraîne la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 19,25 heures et la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 24,75 heures.

D'autre part, il s'agit de prendre en compte les différents mouvements de personnel et les avancements de grade intervenus au cours de l'année.

DECISION

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1. Créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (24,75 h)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (33,25 h)

2. Supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (19,25 h)
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 2 postes de gardien-brigadier à temps complet

3. Mettre à jour le tableau des emplois correspondant.

4. Autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à 30 voix
Abstentions :3 (Mme PALIERNE, Mme GALLAND)

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231229-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-12-2023

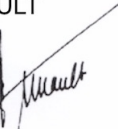
Publication le : 29-12-2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAULT



Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2023



Le Maire

Alain HUNAULT